



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 41176

Texte de la question

M. Vincent Peillon attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le problème que pose le cumul entre minima sociaux et faibles revenus d'activité. Les bénéficiaires de minima sociaux qui perçoivent un faible revenu d'activité se sentent souvent pénalisés par le fait qu'à partir du quatrième mois de cumul ils ne perçoivent plus que la moitié de leur revenu d'activité. Pour certains d'entre eux, les ressources mensuelles issues de ce cumul ne dépassent pas 2 800 francs. Afin de favoriser la reprise d'une activité professionnelle ainsi que de garantir un certain niveau de ressources, ne serait-il pas envisageable de fixer un plafond de ressources à 3 500 francs, qui permettrait aux bénéficiaires de minima sociaux de conserver la totalité de leurs revenus d'activité ? Il souhaiterait connaître sa position à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Vincent Peillon](#)

Circonscription : Somme (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41176

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 février 2000, page 793